

n°17

Date de publication
13 juin 2019

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Maïs**

- Croissance active des maïs
- Oiseaux : Des surfaces détruites importantes, des centaines d'hectares à re-semer
- Pyrales : Les vols sont observés sur l'ensemble de la région
- Sésamies / Cicadelles : Présences signalées, sans nuisibilité pour le moment



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Réseau 2018-2019

Cette semaine, 20 parcelles ont fait l'objet d'observations (8 parcelles dans la Drôme, 8 en Isère, 4 dans l'Ain).

Stade des cultures

Les maïs du réseau sont globalement entre 8 et 12 feuilles, avec un gradient Sud/Nord en lien avec les dates de semis.

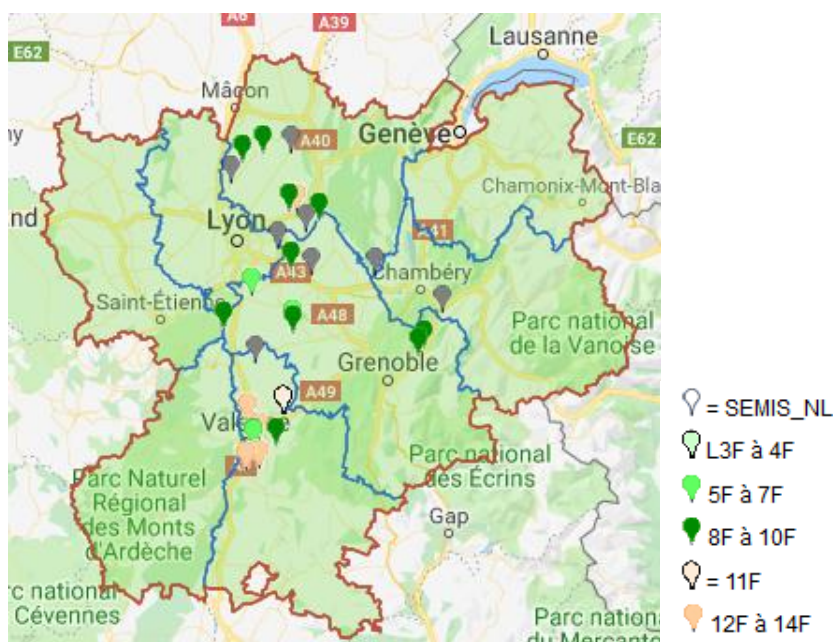


Figure 1 : Carte des stades du maïs sur les parcelles observées

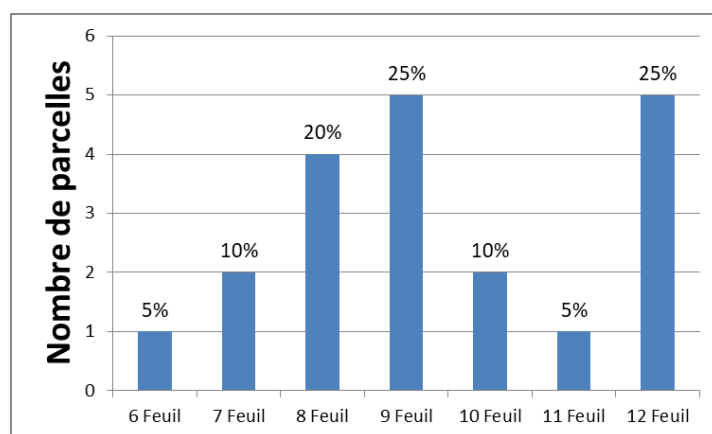


Figure 2 : Suivi des stades du maïs – réseau BSV Rhône-Alpes

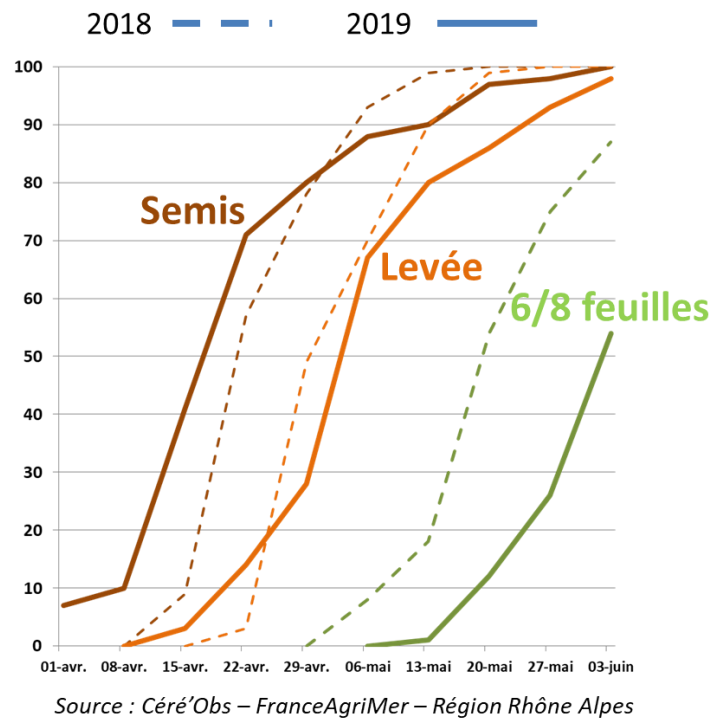


Figure 3 : Suivi des stades du maïs – observatoire Céré'Obs Rhône-Alpes

Les maïs ont profité de la remontée des températures. Les cinétiques de croissance sont bonnes et les dernières pluies devraient permettre une bonne valorisation des apports d'azote. Les derniers semis ont levé rapidement compte tenu des températures, mais sont également la cible des attaques d'oiseaux.

Ravageurs

- Oiseaux

Cette année, la problématique des dégâts d'oiseaux est importante. Des dégâts d'oiseaux ont de nouveau été signalés hors réseau. Les attaques sont identifiées sur les derniers semis avec des maïs au stade 3 feuilles. Les incidences sont importantes et peuvent conduire à des re-semis, cela concerne plusieurs centaines d'hectares sur la région.

Analyse de risque :



Les solutions d'effarouchement sont efficaces sur des durées restreintes et peuvent contribuer à réduire les dégâts à l'échelle d'une parcelle.

- Pyrale

Des premiers papillons ont été piégés dans la plaine de l'Ain, l'Isère et la Drôme (des piégeages de 1 à 11 adultes par piège – 9 pièges sur 18). Le début du vol semble bien engagé et se généralise à l'ensemble de la région. Les piégeages mis en place devraient permettre de confirmer cela dans les jours à venir. Des lâchers de trichogrammes ont déjà été réalisés les semaines passées et peuvent être poursuivis dans la semaine à venir.

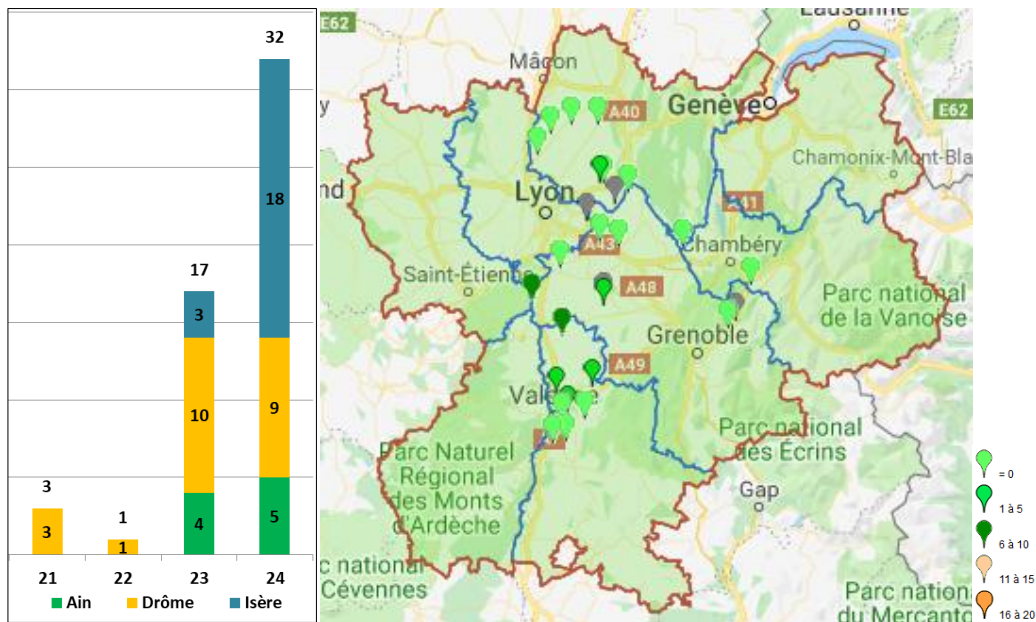
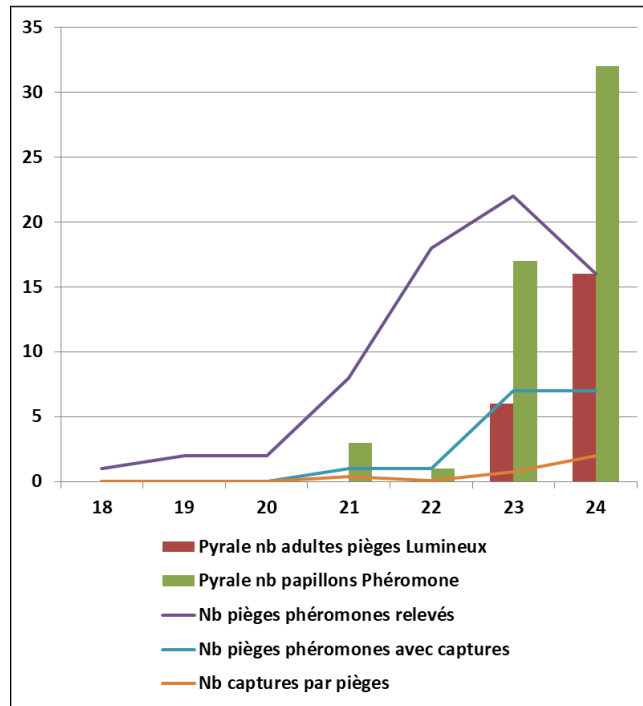


Figure 4 : Relevé des piégeages pyrales adultes - Rhône-Alpes 2019

Attention : les relevés de piégeage indiqués dans les BSV, sont comptabilisés en début de semaine. Ils prennent surtout en compte les captures de la semaine précédente, il y a donc en pratique une semaine de décalage entre les observations de piégeage et la date de parution des BSV. Il est donc important d'en tenir compte et d'anticiper pour la détermination des lâchers de trichogrammes.

Pour rappel, les applications trichogrammes doivent être réalisées en début de vol des pyrales, idéalement quelques jours avant le dépôt des premières pontes car les auxiliaires ne sont pleinement actifs que 3 à 4 jours en moyenne après la pose des diffuseurs (temps nécessaire à leur émergence et leur déploiement dans les parcelles).



Figure 5: Pyrale adulte

Analyse de risque



Pour les parcelles qui ne bénéficient pas de cette protection, il faut attendre le pic de vol de la première génération. En effet les autres moyens de lutte visent les jeunes larves sur le feuillage. Il faut donc chercher à viser le moment où elles sont les plus nombreuses, c'est-à-dire, entre les premières pontes et le pic de vol des

papillons. Les suivis grâce aux pièges phéromones ou lumineux permettront de déterminer ce moment. Compte tenu des températures, le pic de vol pourrait être atteint dans les jours à venir.

• Cicadelles

La présence de cicadelles a été notifiée dans le réseau. Dès 5-6 feuilles, on peut observer des ponctuations blanches sur les feuilles de la base des plantes

Analyse de risque



Dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences économiques sont nulles. On considère que la nuisibilité peut devenir significative dans les années sèches et/ou quand la surface foliaire des plantes est moins importante.

• Sésamies

La présence de sésamies a été signalée sur 2 parcelles de la Drôme. L'insecte se développe par foyers de quelques m² et sur des plantes contiguës. Il est alors possible d'observer les symptômes suivants :

- Dessèchement et disparition de plusieurs plantes successives,
- Présence des larves au collet des plantes,
- Dégâts visibles de 3-4 feuilles jusqu'après 10-12 feuilles,
- Présence d'une grosse perforation à la base de la tige sur les maïs les plus développés



Figure 6: Sésamie adulte

Analyse de risque



Il faudra suivre l'évolution de la population, le vol de deuxième génération débute mi-juillet et dure jusqu'à début septembre. Le taux de multiplication entre la 1ère et la 2ème génération peut être élevé. Une femelle de 2ème génération pond 200 à 300 œufs.

Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle.

• Taupins

La présence de taupins est de nouveau notifiée dans le réseau. En dehors du réseau, des foyers d'attaques sont recensés y compris dans les sols de graviers où l'insecte est généralement peu présent. L'incidence des attaques est généralement significative.

La remontée des températures devrait favoriser la croissance du maïs, mais aussi l'activité des taupins. La situation reste à surveiller.

Analyse de risque



La fertilisation starter favorise le développement racinaire et peut permettre une esquivé partielle en cas d'attaque faible – stratégie très vite limitée en cas d'attaque moyenne à forte.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Cécile Bois (CRA AURA) cecile.bois@aura.chambagri.fr, 04 73 28 78 34.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

